

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 022-1309/15/CC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée (ACELEM) pour la sensibilisation d'enfants par l'écriture et la lecture à la biodiversité terrestre

DEESV 15/13529/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions, dont une plus particulièrement axée sur la sensibilisation du public. En effet, pour faciliter l'adhésion aux changements proposés pour la préservation de notre environnement, il est nécessaire de communiquer sur les effets parfois néfastes de nos comportements, sur les nouvelles conduites à adopter mais également de comprendre les enjeux liés à la biodiversité.

Fort du succès rencontré par le projet réalisé en 2014-2015, relatif à la biodiversité terrestre, l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée propose cette année, de sensibiliser le jeune public sur la biodiversité terrestre. Une initiative constructive qui, par le biais de l'écriture et de la lecture, permettra de faire connaître à ces jeunes, leur environnement et l'intérêt pour chacun de respecter cette nature environnante.

Le projet sera réalisé par les enfants, encadrés par des animateurs, du mois d'octobre 2015 au mois de septembre 2016.

Chaque Espace Lecture s'est saisi d'une thématique propre. On y retrouve abordé : la biodiversité urbaine, les abeilles, les plantes comestibles, le langage des fleurs par la découverte des différentes espèces, les jardins partagés et les pratiques de jardinage, l'utilité des insectes...

Chacun proposera des animations en lien avec le thème choisi. Celles-ci seront toutes assorties de visites pour leur permettre, dans un premier temps, de s'immerger dans le thème retenu avant de pouvoir restituer leur apprentissage. Des recherches documentaires et des lectures seront intégrées à chaque projet. Bien entendu, les échanges seront permanents afin de mieux s'approprier les enjeux et les effets de notre comportement.

La création d'un « livre objet » sera l'une des finalités du projet. Avec l'aide d'un artiste plasticien, chaque Espace Lecture apportera sa participation à la rédaction de textes et la production d'illustrations qui viendront évoquer l'univers de la nature. Des extraits de cette œuvre seront reproduits dans un fascicule, remis à chaque participant ; empreinte qui marquera la reconnaissance du travail effectué. Ce petit livret pourra aussi être distribué à tout autre destinataire.

Pour clore ce projet, il est proposé de réunir tous les acteurs pour une restitution de ces travaux. A cette occasion seront exposées les créations de chaque Espace Lecture. La charte éco citoyenne, écrite par les jeunes, y sera présentée et commentée. Ainsi, la restitution de la connaissance et le partage de l'information reçue assureront la pérennisation et la transmission d'un comportement éco citoyen.

L'action 28.6 du Plan Climat-Energie Territorial, propose que MPM soutienne les associations qui participeraient à cet effort collectif. Le projet présenté par Acelem entre pleinement en adéquation avec les critères posés, notamment la sensibilisation du public en lien avec les thématiques du Plan Climat.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Il est proposé de verser une subvention d'un montant total de 16.000 euros pour la réalisation de cette action.

Les autres financeurs sont pour le fonctionnement de l'association :

- l'Etat : 135 800 euros (22,26%)
- le Conseil Général des Bouches-du-Rhône : 83 000 euros (13,60%)
- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 28 000 euros (4,59%)
- Autres : 352 580 euros (57,80%)

Par ailleurs, l'hémicycle du Pharo sera mis à la disposition de l'association, pour organiser la journée de restitution de l'ensemble des travaux.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en place les actions du Plan Climat-Energie Territorial et soutenir dans ce cadre, les associations qui œuvrent pour la sensibilisation du public dans les thématiques du Plan Climat.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 16.000 euros à l'Association Culturelle d'Espaces et d'Ecriture en Méditerranée.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Section de Fonctionnement - Sous-Politique G610 — Nature 6574 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable
Plan climat - Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER